

L'HÔTÂ



Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 28 – 2004

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : commandes@aspruj.ch

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

www.aspruj.ch

L'HÔTÂ

«La maison, le foyer» en patois d'Ajoie

L'HÔTÂ N° 28

ASPRUJ - 2004

Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

*Elle veille à la conservation de la culture traditionnelle et populaire, dont les différentes formes comprennent:
la langue, la littérature, la musique, la danse, la mythologie, les rites, l'architecture, les arts, l'artisanat,
les jeux, les coutumes (UNESCO 1989)*

SOMMAIRE

• Editorial	
Par Pierre Froidevaux	5
• Maurice Monnat (1901-1997) retrace l'histoire des Pommerats	7
• Je me souviens, je raconte	
Par Maurice Monnat	9
• Historique du village et de la commune des Pommerats	
Par Maurice Monnat	21
• «Histoires de maisons et maisons à histoires»	
Par Sophie Blanchard	53
• Shalom, pax, la paix de Dieu: inscriptions pieuses de maison au XVII^e siècle dans les montagnes jurassiennes	
Par Marcellin Babey	69
• Formes et symboles dans le décor paysan. Quelques exemples jurassiens	
Par Marcel Berthold	79
• Petit plongeon dans la fange criminelle du XVII^e siècle	
Par Aline Pétermann	85

Couverture: Les Pommerats - Printemps 1914 - Maurice Monnat à ses 13 ans.

L'Hôtâ est publié par l'Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ). La revue est remise sans supplément à chaque membre qui s'acquitte de sa cotisation.

La responsabilité des articles incombe aux auteurs. Prix du numéro : Fr. 25.-

ASPRUJ

Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

Président:

Pierre Froidevaux, ingénieur civil EPFZ
Rue du Mont-Terri 10, 2800 Delémont Tél.
032 4229273

Vice-président: Pierre Grimm, ingénieur physique EPFZ
Rue des Granges 8, 2800 Delémont Tél.
032 422 23 70

Secrétaire: Lydia Theurillat
Rue de la Constituante 3, 2800 Delémont
Tél. 032 4223977

Fichier et librairie : Marie Lopinat
Le Genévrier 2
Case postale 148, 2950 Courgenay
Tél. 032 47110 70

Caissier: Fiduciaire Chapatte SA
Rue Neuve 8, 2800 Delémont Tél.
032 422 32 23

Membres:

René Racordon
Rue de la Birse 3, 2822 Courroux
Tél. 032 422 64 61

Marion Chapuis
Rue du Guéret 5, 2800 Delémont
Tél. 032 422 48 58

Charles Cattin
Rue du Champé, 2826 Corban
Tél. 032 438 87 81

Jean-Paul Prongué
Rue P.-Péquignat 24, 2900 Porrentruy
Tél. 032 466 87 63

Catherine Masserey, archéologue
Haute-Rive 15, 2950 Courgenay
Tél. 032 47125 79

Jacques Stadelmann
Rue des Moulins 12, 2800 Delémont
Tél. 032 422 47 02

Consultant scientifique: Philippe Daucourt, architecte EPFL
Rue des Traversins 9, 2800 Delémont
Tél. 079 347 5310

L'ASPRUJ est membre fondateur de:

- La Fondation de la Balance, Asuel
- Le Musée rural des Genève/
- L'Association pour la Sauvegarde de la Baroche
- L'Association pour la Sauvegarde des Murs en Pierres sèches (ASMPS)

EDITORIAL

Vous tenez dans vos mains un exemplaire de *L'Hôtâ* légèrement différent de ceux que nous publions depuis plus de 25 ans. Aux côtés d'articles relatifs à l'histoire régionale dont trois traitent de thèmes attachés à la maison et un quatrième évoque la criminalité dans le district de Delémont au XVII^e, ce numéro est pour une large part réservé à la publication d'un document brut dont l'auteur est un agriculteur des Pommerats né au tout début du siècle dernier.

La décision de publier, dans son intégrité, un tel témoignage s'inscrit dans la défense et l'illustration du patrimoine rural, missions premières de notre association. A nos yeux, le patrimoine rural ainsi défendu concerne tous les secteurs de la vie: l'habitat, l'élevage et la garde d'animaux, les mouvements sociaux, religieux et culturels, l'agriculture, la sylviculture pour ne citer que les principaux. Pour l'essentiel, ces sujets sont traités dans les *Hôtâs* par des historiens ou des journalistes professionnels. Une fois n'est pas coutume; nous avons confié la rédaction de cet *Hôtâ* à un authentique agriculteur des Pommerats qui a commencé d'écrire l'histoire de son village en 1991 alors qu'il avait 90 ans. Maurice Monnat n'est pas le C.-F Ramuz du Jura, bien que tous les deux fassent ressentir à leur manière les lois éternelles de la nature et les vérités transcendantes de l'amour du prochain. Laissez-vous gagner par le courage et l'authenticité de cet écrivain improvisé; vous trouverez dans ses notes la matière qui fascine les ethnologues et les historiens

toujours en quête de documents inédits.

Le survol du XX^e siècle avec M. Monnat rappelle l'éternelle question de l'évolution de la vie et de ses accessoires. Cette évolution est-elle favorable à l'être humain? Pour les uns, la nostalgie est un frein, pour les autres l'aventure est un dopant nécessaire à toute progression. Les hommes sont fiers d'avoir réussi à créer de l'énergie électrique et nucléaire pour faire tourner leurs machines et améliorer leur confort; ils croient dominer la terre et être autorisés à exploiter la nature à leur bénéfice exclusif. Pourtant, au matin de 26 décembre 2004, ils ont constaté qu'il y avait un autre commandant à bord du bateau! En prenant la peine de lire les mémoires de M. Monnat, vous pourrez mesurer ce qui nous sépare de la génération née en 1890 et disparue en 1990; vous pourrez comparer la progression technique, culturelle et sociale des 70 dernières années à celle des siècles précédents: on en reste baba.

En moins de 50 ans, les hommes ont développé des machines électroniques au point d'en dépendre à chaque seconde de leur vie; ils sont immergés dans la logique de leur ordinateur, alors qu'il y a moins de 100 ans ils étaient encore tributaires de la nature. La technique a amélioré leur confort, mais la joie de vivre a-t-elle progressé? Le bonheur durable est-il assuré?

Le chant de Nouvel-An que vous trouverez dans cet *Hôtâ* mérite à lui seul beaucoup d'attention; il a probablement été écrit par un prêtre qui fait passer

dans chaque strophe un enseignement religieux d'époque. Ce chant contient en résumé les soucis, les croyances et les obligations des gens du village. Figurent en tête: la santé, la prospérité de la famille, la progression des connaissances par l'école, la stabilité politique et économique, tout cela écrit sur un fond qui révèle une profonde croyance en Dieu qui aime, protège et accueille.

M. Monnat n'est pas bavard sur des sujets sensibles comme les fréquentations, le mariage, la vie en couple. Comment faut-il interpréter son silence? Est-ce de la crainte, de la pudeur? Nous savons qu'autrefois chacun vivait dans un monde de mythes ou de croyances qu'il ne fallait pas déflorer. L'intimité conjugale était stricte et respectée. La famille était la préoccupation première après le mariage, la hiérarchie des valeurs se modifiait au fur et à mesure de l'arrivée des enfants, parfois plus de dix. Le divorce était une honte, il fallait l'éviter. Chacun sait comment se terminent les histoires des contes de fées: «Ils se marièrent, vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants.» Il vaudrait mieux dire: «Ils se marièrent, travaillèrent avec force et obstination à la construction de leur couple et décidèrent de mettre au monde le nombre d'enfants qu'ils étaient capables d'assumer.» Ce devait être la règle aux Pommerats.

Bonne lecture !

Le président de l'ASPRUJ:
Pierre Froidevaux, Delémont

MAURICE MONNAT (1901-1997)

RETRACE L'HISTOIRE DES POMMERATS DU 20^e SIÈCLE

En été 1996, nous avons rencontré M. Maurice Monnat au Foyer Saint-Vincent, à Saignelégier. A cette occasion, il nous a parlé avec abondance de son village: Les Pommerats. Au cours de cette visite, il a sorti d'un tiroir une liasse de documents qu'il nous a remis sachant que nous en ferions un bon usage; à cet instant, nous avons eu l'impression qu'il nous confiait son plus important trésor. Maurice Monnat est né aux Pommerats le 28 mai 1901. Il avait 4 sœurs et 3 frères.

M. Maurice Monnat, est ce qu'on peut appeler une légende vivante. Depuis l'hiver 1990, il s'est lancé dans l'élaboration de l'histoire de la commune et du village des Pommerats.

Cet homme, qui a fêté son 93^e anniversaire le 28 mai 1994, peut se targuer d'une mémoire sans faille. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir son manuscrit. Entièrement rédigé à la main, ce petit chef-d'œuvre possède tous les renseignements utiles sur les aspects du village: l'administration communale, les hôtels et restaurants, la paroisse, la fabrication des boîtes de montres avant 1920, les sociétés, les grandes familles, pour n'en citer qu'une partie.

M. Monnat est un homme de la terre, Après avoir effectué sa scolarité primaire aux Pommerats, en compagnie de 76 élèves répartis dans deux classes, il va à Saignelégier pour suivre les cours secondaires. Après une année passée à parfaire son allemand, il revient au vil-

lage pour y effectuer un apprentissage d'acheteur de boîtes de montres en argent. Comme la crise éclate, six mois après l'obtention de son certificat, il retourne aux travaux de la ferme familiale.

Durant toute sa vie, l'agriculture occupa la majeure partie de son temps. Occupé à améliorer le statut de la paysannerie, il ne fut pas moins très dévoué à d'autres causes. Il a été, entre autres, nommé estimateur de district pour les charges hypothécaires des immeubles agricoles. M. Monnat fut membre de la

société de chant durant soixante-cinq ans et participa activement aux destinées de la fanfare durant vingt-cinq ans. De quoi engranger de nombreux souvenirs.

Avertissement

«Afin de préserver la spontanéité de l'auteur, le comité de rédaction a pris le parti de ne pas retoucher le contenu des lignes qui suivent. Les noms propres, les dates et l'ensemble des informations n'ont donc été ni vérifiés, ni modifiés.»
(...)

*Ma règle de vie...
Ma santé de fer, mon
moral à toute épreuve,
mon optimisme et ma
volonté m'ont permis de
savourer la vie avec
confiance. J'ai eu cette
grâce et j'en remercie
le Bon Dieu.
Le 20 février 1989.
M. Monnat.*

JE ME SOUVIENS, JE RACONTE

Notre maison familiale

Mon père, fils d'Auguste Monnat et d'Adeline née Noirjean, est né aux Pommersats à l'Hôtel du Cheval-Blanc. Ma mère, Stéphanie Brossard, fille d'Alcide Brossard et de Zéline née Jambée, est née dans la maison familiale construite en 1821 par ses parents. C'est là que je suis né avec mes frères et sœurs et que j'ai habité jusqu'à mon mariage.

Au-dessus de la porte d'entrée, la date de construction et les initiales des propriétaires sont incrustées dans la pierre de taille de la porte. Cette grande maison a des voisins: l'église, la cure, la magnifique fontaine, l'Hôtel de la Couronne et au sud un grand verger planté d'arbres fruitiers. Une partie de la maison est l'habitation et le reste le rural. Le toit à deux pans est couvert de tuiles de Bonfol. La façade principale est orientée à l'est. La porte d'entrée donne accès directement à la cuisine. Le sol en laves de calcaire polies par l'usage et le récurage n'a pas été changé. Au milieu, une grande table qui servait à environ 12 convives, un banc pour les garçons et le domestique et des tabourets pour les autres. Une porte à gauche pour la chambre de ménage, une deuxième pour l'arrière magasin à droite et au fond. Trois portes, la première pour le corridor de l'écurie, la deuxième pour les escaliers de l'étage, la troisième pour la cave. Nous avons eu l'électricité en 1908.

La cuisine et la cave

Dans la cuisine, contre la paroi, à droite, une grande armoire avec le dressoir où était étalée la grande partie de la vaisselle avec les casseroles en cuivre. Au fond, des armoires avec des portes et des tablars pour les autres ustensiles. A gauche, un grand potager à bois avec une bouilloire en cuivre pour chauffer l'eau. A côté, se trouvait une ouverture dans la muraille avec une porte en fer qui était le foyer pour chauffer avec des fagots le fourneau en catelles blanches de la chambre. Au-dessus se trouvait une cloche qui servait à absorber la vapeur et la fumée et en même temps à sécher la viande. La cheminée était élargie dans la chambre du haut et le canal était ouvert et donnait beaucoup d'air et de froid. Plus tard, on installa une bascule pour régler. Il n'y avait qu'une fenêtre avec un évier en calcaire poli et le robinet d'eau à côté. On descendait à la cave depuis la cuisine. Elle se trouvait sous la chambre de ménage. Au milieu, il y avait une grande table sur laquelle maman déposait des écuelles de lait pour être au frais. Ce lait restait un jour à la cave et on le rapportait à la cuisine pour l'écrémer avec une spatule. La crème était mise dans un crémier en terre de Bonfol et le samedi, il fallait faire le beurre. Le lait écrémé était cuit et servait à faire du café au lait ou du cacao. Dans la cave, le sol en terre battue, donnait l'humidité nécessaire pour la conservation des légumes.

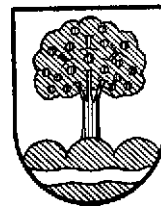
Pour fabriquer du beurre, on versait la crème dans une baratte qui était munie d'une manivelle qui avait une palette qui servait à battre la crème. Si la température était à point, un quart d'heure suffisait, si c'était trop chaud, le beurre était trop tendre et si c'était trop froid, il fallait tourner plus d'une heure. Il fallait façonner le beurre, vider le babeurre, sortir le beurre et le mettre dans l'eau froide et le pétrir pour sortir l'eau qui restait dedans et le façonner en plaques de 200 g ou plus.

On en mangeait seulement le dimanche matin. On vendait à la Couronne ce qui restait. Maman mangeait volontiers le babeurre avec des pommes de terre en robe des champs.

La chambre de ménage, les chambres à coucher

En entrant dans la chambre de ménage, on est frappé de voir par les deux fenêtres le niveau du terrain à fleur des fenêtres. Le corps du fourneau en catelles blanches était entre les deux chambres. Le banc du fourneau correspondait au grand fourneau mais il se chauffait avec le potager. C'était très agréable pour se chauffer le dos et le derrière. Il y avait aussi une cavette où Ton mettait le pot de café au lait pour les 4 heures. Une grande table, un canapé, un grand buffet-secrétaire, des petites armoires au-dessus du fourneau et une pendule antique style Empire qui marchait trois semaines sous un magnifique globe (...)

«HISTORIQUE DU VILLAGE ET DE LA COMMUNE DES POMMERATS »



TABLES DES MATIÈRES

Avant-propos	22	La Société des eaux	37
Administration communale	22	de Derrière-le-Moulin	37
Hôtels et restaurants	23	Les routes communales	40
Incendies, constructions et reconstruction	23	La route de l'ancienne 2 ^e section	41
Industries et artisanats	25	Fondation de Malnuit	41
Achats et agrandissements		La ferme des Seignolets	41
des pâturages par la commune	27	Le Moulin-Jeannottat	42
La paroisse des Pommerats	27	Sous-la-Roche	42
Les rogations et la fête patronale	28	Malnuit	43
La fabrication des boîtes de montres		Les Plaimbois	43
argent avant 1920	28	Chez-le-Forestier	43
Société de Musique-Fanfare	29	Les grandes familles	44
Société des garçons	32	Le Kulturkampf	45
Société de chant Sainte-Cécile	33	Les sécheresses	45
Société d'assurance du bétail	33	La Saint-Pierre, fête du village	48
Société du Syndicat bovin	34	Anecdotes et aventures	48
Société de laiterie Les Pommerats		La légende du mouton noir	48
et environs	34	La Combe-Chabroyat	49
Syndicat d'améliorations foncières	35	Souvenirs	49
Administration communale	36	Réflexions	50
Amélioration du réseau routier	37	Mon village	52

Avant-propos

On me demande au village d'écrire l'histoire de ma commune. C'est avec plaisir que j'essayerai, avec les renseignements que j'ai eus de mon père avec qui j'ai travaillé jusqu'à 28½ ans et le concours de ma mémoire, d'établir l'historique et l'évolution qui s'est faite depuis 1870.

Je tâcherai de ne blesser personne et je m'excuse d'avance si j'ai fait des erreurs.

Grâce à la documentation que je me suis procurée, cela m'a permis de fixer les dates de plusieurs événements qui se sont produits.

Administration communale

Les Pommerais font partie des Franques-Montagnes. Au sud, les communes du Bémont, de Saignelégier et de Muriaux. A l'ouest, Goumois, la France et Soubey. A l'est, Les Enfers et Le Bémont. Altitude du village, 910 m; le Haut des Platures, 1040 m; la frontière française, 450 m. Surface: 1250 hectares.

Depuis le finage de la Croix, on a l'impression que le village se trouve dans une combe et qu'il est bien abrité. A l'est, au sud et au nord, les pâturages boisés d'épicéas forment une couronne protectrice. A l'est se trouve la ferme des Plaimbois, au nord les fermes de Sous-la-Roche, Malnuit, Les Seignolets, Le Moulin-Jeannotat, La Combe-Chabroyat et Chez-le-Forestier, à l'ouest, Le Bois-Banal,

Avant d'avoir les hydrantes au village, il y avait déjà une grande fontaine près de l'Hôtel de la Couronne, qui est alimentée par une source. Il y a encore, près du Cheval-Blanc et près de l'ancienne maison Hinzi, deux magnifiques fontaines qui sont un ornement au village. Les hydrantes et l'installation de l'eau ont été faites en 1892. Les sources captées dans le bois des Belles Fontaines alimentent le réservoir qui se trouve au-dessus du village. Avant d'avoir l'eau courante dans les maisons, chaque immeuble avait une citerne pour recevoir l'eau du toit. Il y avait des pompes à main qui facilitaient l'arrivée de l'eau.

En 1908, la commune décidait d'installer l'électricité par les Forces électriques de la Goule. Toutes les installations dans les maisons sont faites gratuitement, payées par la commune, sauf les lampes de luxe. J'ai vécu ce changement qui a été vraiment un événement extraordinaire.

Parlons de la commune. La commune municipale était une commune mixte qui avait encore la première section, qui se composait des ayants droit et la dixième section, les fermes de Malnuit, du Moulin-Jeannotat, etc.

La commune avec un règlement doit s'occuper de l'organisation et de l'administration. En 1920, le maire recevait 170 fr. de salaire, le secrétaire 300 fr. et le receveur 250 fr. Le conseil se composait de 7 membres, compris le maire et l'adjoint. Il établissait la liste des corvées. Une journée de travail comptait

pour une corvée. On devait essarter les épines, le conseil désignait le canton à défricher et marquait des bouts de chemin à empierrier. Les corvées non exécutées étaient facturées. Un hectare de champ comptait pour une corvée et un droit de pâture. Le conseil établit une liste des corvées et une liste des droits de pacage. Les droits à vendre sont cédés aux habitants et aux propriétaires de la corporation. Il est interdit d'estiver du bétail d'un propriétaire étranger. Dans la règle, l'ouverture du pâturage a lieu le 11 mai, mais le conseil peut déroger à la date suivant les circonstances. Chaque pièce de bétail doit porter le P. pour le contrôle ainsi que les initiales du propriétaire. La taxe à payer sera fixée chaque année par l'assemblée communale. Le bois de la Corporation des ayants droit sera vendu par les soins du conseil et les fonds encaissés serviront à couvrir les frais de l'administration forestière, alimenter un fond de réserve, couvrir les frais de l'administration de la corporation et le solde sera réparti entre les ayants droit. La construction d'une maison d'habitation incendiée par accident ou pour des réparations, l'ayant droit peut recevoir du bois de réparations. 30% de réductions. Les gaubes sont distribuées aux bourgeois. aux propriétaires qui ont feu et foyer qui ont une estimation cadastrale d'au moins 2000 fr. de terre cultivable, les fermiers qui exploitent une propriété rurale ayant l'estimation voulue. Il y a 3 classes suivant les membres (...)

SHALOM, PAX, LA PAIX DE DIEU: INSCRIPTIONS PIEUSES DE MAISON AU XVII^e SIÈCLE DANS LES MONTAGNES JURASSIENNES

La protection de nos maisons

1. La protection technique

Depuis qu'il existe des maisons, l'homme a cherche à les protéger. La maison n'est-elle pas, avant toute chose, une protection dans son essence même? Protéger le logis contre les agressions naturelles, pluie, vent, froid, est affaire de maçon et de charpentier, de menuisier et de couvreur. La protéger contre les agressions humaines: bande de soldats, brigands, voleurs, est déjà plus difficile: c'est l'affrontement de la ruse et de l'ingéniosité, de la méchanceté et de la vertu. Le propriétaire travaille du verrou, le voleur tourne son vilebrequin dans le silence de la nuit, et voilà que le grain coule sans bruit de l'«entchaître»¹ du grenier dans le sac du filou.

Des menaces exceptionnelles pèsent aussi sur la maison: les insectes ravauteurs, l'inondation, la foudre, l'incendie accidentel ou criminel. Pour lutter contre ce genre de fléau aléatoire, on était autrefois assez démunis. Les moyens techniques étaient alors relayés par la prévention.

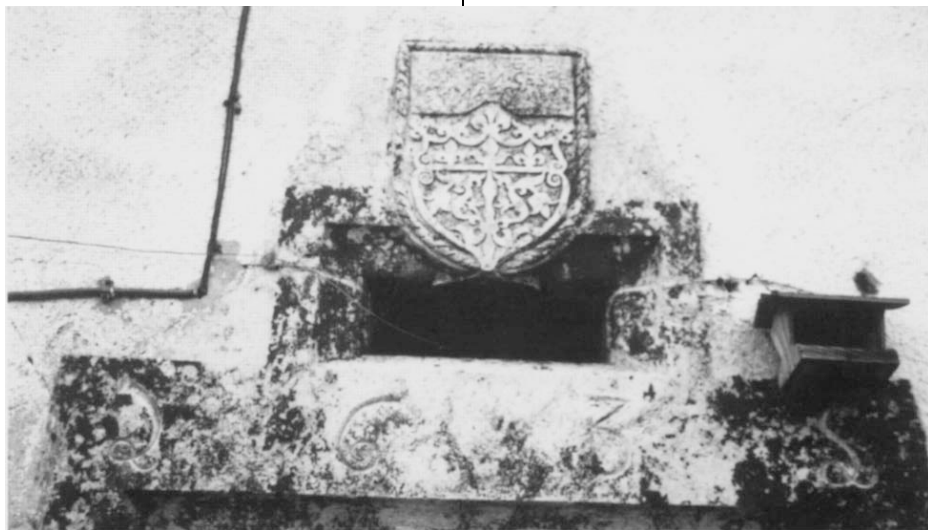
Contre les insectes xylophages, on n'avait qu'une seule arme préventive: le choix de la date d'abattage des bois. Contre l'inondation, on évitait d'implanter les maisons, comme on le fait aujourd'hui, en zone inondable. Il n'est pas nécessaire non plus de construire dans les endroits où la foudre aime à tomber, où l'avalanche pourrait passer,

où le terrain pourrait glisser. Contre le feu, il faut rappeler l'institution, bien oubliée de nos jours, du guet de nuit: dans chacun de nos villages, un homme était chargé de circuler la nuit, détectant visuellement et auditivement tout mouvement suspect et surtout tout départ d'incendie. Il signalait sa présence par le moyen d'une petite chanson ou d'un instrument de musique sonore, qu'il avait obligation, fixée par un règlement municipal, de faire entendre à des lieux et heures précis. Pas question de roupiller dans le «corps de garde» municipal, ce petit local où il se reposait

entre deux rondes. Nous avons exposé cette pratique, qui engendra de nombreuses anecdotes, dans notre monographie sur Chevenez².

2. La protection symbolique

Il y a pire. La contagion humaine ou animale; le mauvais sort, l'esprit malin, et, *last but not least*, la dissension interne des propres habitants du logis. Privé de télévision pour se changer les idées, l'homme d'autrefois se sentait bien petit contre tous ces dangers, d'un ordre irrationnel et donc impossibles à contrer par des procédés techniques.(...)



1. La Combe du Pélu, commune de Renan. Partie centrale du linteau de la porte. Escusson champlevé entouré d'un cordon torsadé, dont (à pointe interrompt la mouluration du linteau. Le champ supérieur porte, gravé en creux: LA PAIX DE DIE V SOIT EN CESTE MAISON. 1635. Photo de l'auteur en 1980.

FORMES ET SYMBOLES DANS LE DÉCOR PAYSAN. QUELQUES EXEMPLES JURASSIENS

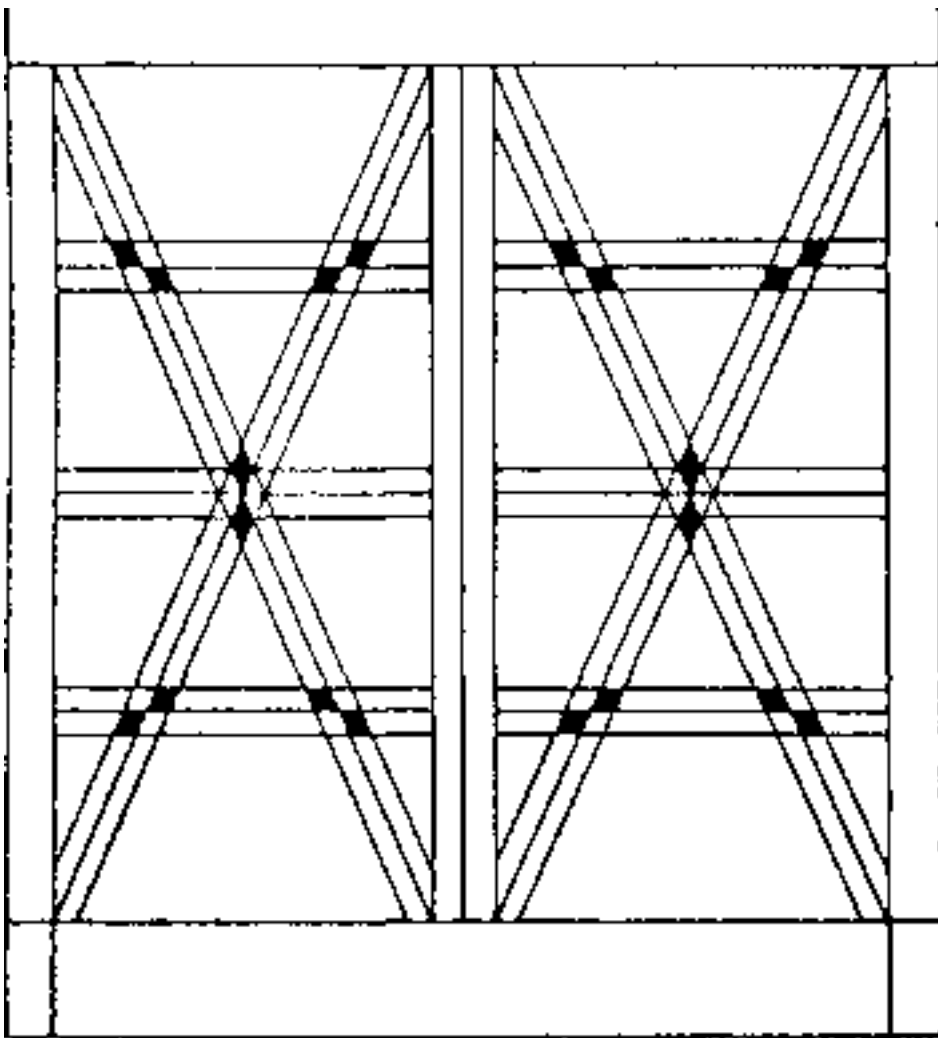
Les maisons paysannes traditionnelles présentent une multitude de signes, motifs décoratifs et inscriptions de tout ordre. Parmi toutes ces marques, celles qui nous paraissent aujourd'hui les plus évidentes sont liées au christianisme. On reconnaît ainsi sur les linteaux de porte des anciennes fermes jurassiennes des formules de bénédiction, des croix et autres symboles chrétiens comme autant d'invocations de protection, expression populaire d'une foi intimement liée aux préoccupations de la vie quotidienne.

Motifs géométriques

Cependant, à part les références chrétiennes explicites, on peut observer encore une multitude de motifs, souvent géométriques, qui demeurent plus énigmatiques.

Croix de Saint-André et losanges

Par exemple, les croix de Saint-André, malgré leur appellation chrétienne, ont peut-être une signification plus complexe dans laquelle se mêlent des éléments chrétiens et païens. Avant toute chose, il faut remarquer que la croix de Saint-André, ou croix en X, est un motif décoratif fondamental dans l'art populaire. Son usage extrêmement commun en rend l'interprétation d'autant plus difficile. Parmi les exemples les plus frappants, on peut citer les grandes croix de Saint-André dessinées sur certaines portes de grange, telles qu'on peut encore en voir à Beurnevésin notamment. Ces croix, qui paraissent dessinées (...)



Croix de Saint-André et losanges selon le schéma relevé sur une porte de grange à Beurnevésin par J. Hunziker.

PETIT PLONGEON DANS LA FANGE CRIMINELLE DU XVII^e SIÈCLE

Les procédures criminelles de la seigneurie de Delémont entre 1651 et 1717 ont dormi dans les archives plus de 250 ans. Ce long sommeil les a laissées dans un état lacunaire. Sur quelque quatre-vingts cas trouvés, peu sont intégralement conservés. Une décapitation par-ci, un larcin, une affaire de mœurs par-là: les histoires s'interrompent brusquement, au milieu de pages volantes, et sont très difficiles à reconstituer.

Mais le détour par ces documents permet de se faire une idée du quotidien des habitants de la vallée de Delémont et des villages environnants voilà plus de 300 ans. Les liasses recèlent toutes sortes d'homicides - volontaires ou non - grosses bagarres, avortements, vols, blasphèmes, enfants illégitimes ou filles frivoles.

Le 23 juillet 1703, le curé de Vernies écrit au prince-évêque pour le tenir au courant, car il s'inquiète des étranges activités commises par un certain Gerie Flurÿ, « demeurant sur Raimeux », et qui, semble-t-il, jouit auprès des villageois de plus de crédit que le chef de la paroisse :

«il fact des merveilles dans nos cartiers. Il entre dans la chambre du malade ou dans l'estable le pied droit le premier, sans mot dire; sur le soir ou devant soleil levé, et puis tourne à droite a gauche en grondans quelques mots inexplicables et sans conexion, il interdit ensuite au malade la parole l'espace, de 3 jours et fait fermer et boucher les fenestres avec des langes. Si le curé veut visiter son

malade, on luy dit a l'entré de la maison, qu 'il dort, qu 'il n 'at point dormit toute la nuict. mais par malheur il s'en est trouvé à Vick qui ont dormit jusqu'à la mort, et ont périt dans cet estât pitoiable. »¹

Quelques années plus tard, le curé de Bourrignon se plaint de la mauvaise conduite des garçons et des jeunes mariés qui osent aller se baigner de jour dans les fontaines, « *et par leur nudité commettent mil actions scandaleuses en chassant dans cet Estât les femmes, et filles iniques dans leurs maisons avec la dernière effronterie* ». ²

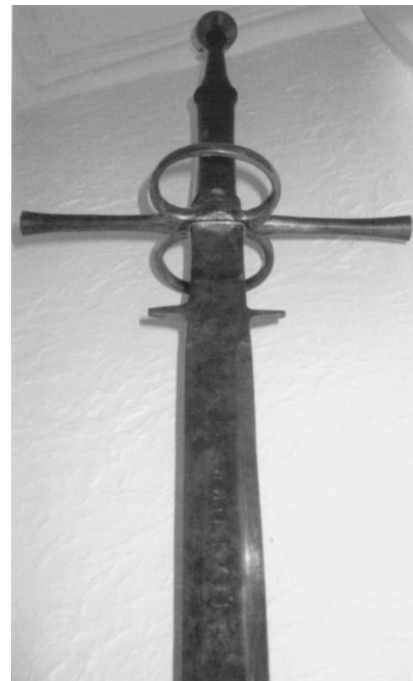
Le conseil aulique

A cette époque, les princes-évêques de Baie, qui règnent sur le Jura historique, ont les pleins pouvoirs. Une centralisation politique mais aussi géographique. Au château de Porrentruy, la justice pénale est administrée par le conseil aulique, formé d'avocats plus ou moins apparentes au prince-évêque. La plupart du temps, il rend les sentences sans avoir vu le prévenu. Ce dernier assure lui-même sa défense.

Dans cette pyramide judiciaire sur laquelle règne le prince-évêque en maître, la justice administrative est rendue par le bailli et le lieutenant, qui remplissent en même temps la fonction de greffier. Ensemble, ils s'occupent des cas survenant à Delémont et dans les villages alentour. L'échelon inférieur du système judiciaire est occupé par le voeble, représentant du prince-évêque au village, qui tranche les conflits d'héritage.

La torture

Se référant à la Caroline, la loi de Charles Quint, les autorités considèrent la torture comme un moyen légitime de faire avancer la procédure. (...)



Epée à deux mains, de fabrication française vers 1500, longue de 1,7 mètre avec le manche (1.2 sans le manche). Elle était utilisée pour les exécutions capitales à Delémont. Avec l'aimable autorisation du Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont.